

DÉLIBÉRATION N°DL20250093 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSERGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DYNAMISATION DU COMMERCE À SAINT CHAMOND - CESSION DU LOCAL COMMERCIAL, SIS 1 PLACE ÎLE-DE-FRANCE, AU PROFIT DE SNC BBA TABAC

M. Alexandre CIGNA expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation des commerces, la commune de Saint-Chamond a acquis les lots 436, 440, 441, 416, 438, 439 de la copropriété, 1 place Île-de-France, parcelle 244 AD 836.

La commune a exercé son droit de préemption par décision du maire le 17 août 2023. Le 22 décembre 2023, la commune a signé l'acte d'acquisition dudit bien pour un montant de 120 000 €.

Ces lots correspondent à un dépôt et un emplacement commercial. Le bien est à usage commercial et actuellement à usage de « presse, librairie, papeterie, bazar, articles pour fumeurs et cadeaux, débits de tabac à l'exclusion de toute autre activité même temporaire » ainsi qu'il résulte du bail commercial.

Le bail commercial est au profit de SNC BBA Tabac venue aux droits de la société SNC Jourda Chaize par suite de l'acquisition du fonds de commerce par acte du 9 février 2023. Ledit bail est en tacite reconduction depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre de son projet de développement, la société SNC BBA Tabac, s'est rapprochée de la commune pour indiquer son souhait de réaliser d'importants travaux et d'acquérir le local commercial.

La société SNC a depuis formulé une offre d'acquisition pour un montant de 120 000 €. Cette proposition est conforme à l'avis des domaines ainsi la commune souhaite acter cette cession par la signature d'un acte.

Toutefois, afin d'encadrer l'activité commerciale sur ce secteur, la commune inscrit une servitude de modification d'occupation dans l'acte authentique. Cette servitude impose de ne pas modifier l'activité commerciale pour une durée de 10 ans.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 27 voix pour,

6 contre M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la cession des lots de la copropriété n°416, 436, 438, 439, 440, 441, correspondant au local et emplacement commercial, sis 1 place de l'Île de France, à Saint Chamond au profit de la SNC BBA Tabac, au prix de 120 000€,
- **d'approuver** l'inscription d'une servitude de modification d'occupation dans l'acte authentique afin d'encadrer l'activité commerciale sur ce secteur,
- **décide** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à effet d'engager toutes démarches et de signer tout acte nécessaire à la mise en application de cette cession,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget principal de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne